

La constitution

Monsieur l'Orateur, j'ai parcouru le Canada je ne sais combien de fois, depuis les côtes accidentées de Terre-Neuve en passant par la piste de Cabot de l'île du Cap-Breton, par l'Île-du-Prince-Édouard, par le Nouveau-Brunswick jusqu'au vieux Québec historique, depuis le bassin des Grands lacs, par les Prairies, et par les majestueuses montagnes Rocheuses jusqu'au Pacifique. Je suis fier d'appartenir à ce grand pays et je suis fier de son peuple.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que j'invite tous les députés à se serrer les coudes, à expliquer à leurs commettants que malgré nos problèmes nous avons toujours un des plus magnifiques pays du monde et, comme le dit Gordon Fairweather, commissaire aux droits de la personne, nous allons maintenant avoir une des meilleures chartes des droits de la personne du monde.

A mon avis, la constitution et la charte des droits et des libertés actuellement à l'étude vont être le lien qui va unir les Canadiens, dans la certitude de savoir que leurs libertés et leurs droits individuels seront défendus par la constitution.

Je prie donc les députés de voter en faveur du rapport du comité mixte et de la résolution, pour améliorer la situation de chacun de nos concitoyens et renforcer la volonté nationale. Ce débat historique ne peut que renforcer les liens de compréhension mutuelle et d'égalité, mais surtout il nous permet de nous acquitter de nos obligations envers les Pères de la Confédération et envers le Canada lui-même, ce pays qui est si grand.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis très heureuse de participer à ce débat historique national parce que le Canada est un pays unique doté d'un régime de gouvernement très spécial, le régime fédéral. Il n'y a dans le monde que quatorze pays où le pouvoir appartient non à un, mais à deux niveaux de gouvernement, et le Canada en est un.

Dès le jour où mon illustre prédécesseur de Kingston, Sir John A. Macdonald, a rêvé d'un pays uni d'un océan à l'autre, lui et ses confrères Sir Georges Étienne Cartier, Sir Charles Tupper, George Brown et combien d'autres, ont su d'instinct que notre pays, si diversifié sur le plan des ethnies, des régions, des ressources et des cultures, devrait avoir un système de gouvernement particulier. Ils savaient qu'il faudrait un système mieux adapté à la complexité de notre pays que le régime unitaire en vigueur en Grande-Bretagne, auquel ils avaient déjà emprunté nos règles de procédure parlementaire. Sir John A. Macdonald savait que ce régime unitaire, qui lui tenait pourtant à cœur, ne pourrait être représentatif des opinions voire des aspirations divergentes des habitants d'un pays immense, en pleine expansion, agité et très volatile. Le Canada était et demeure un pays trop imprévisible et trop difficile à administrer pour être contenu par un seul mécanisme gouvernemental conçu pour l'uniformiser de force. Il n'a jamais été ce genre de pays. Il ne l'est pas présentement et ne le sera jamais.

C'est parce qu'ils avaient reconnu les possibilités inexploitées du pays et les grandes réalisations qui l'attendaient que les Pères de la Confédération se sont consacrés aux tâches parallèles et complémentaires d'édifier un pays et d'édifier des provinces. Ce ne fut pas œuvre facile ni effectuée à la légère. Il fallut

le climat de discorde qui marqua la période de l'Union, de 1841 à 1864, avec son uniformité imposée et l'effondrement qui en résulta, pour faire comprendre aux habitants du Bas-Canada et du Haut-Canada qu'ils devaient faire partie d'une entité où la diversité et les points forts d'une province devaient être appréciés et respectés par l'autre.

Et c'est ainsi que fut conçue la nouvelle fédération, dotée d'un régime à deux niveaux de gouvernement, où les Canadiens verraient dans leur gouvernement national l'expression de leurs intérêts communs et dans les gouvernements provinciaux, l'expression de leurs intérêts particuliers. Mais ces intérêts ne devaient pas s'exclure les uns les autres. Leur interaction formait la base du régime fédéral.

Il arriva parfois dans les premières années que le gouvernement central fut tenté de fouler aux pieds les provinces, de profiter de leur vulnérabilité lorsqu'elles traversaient une difficile période d'adaptation où il leur fallait abandonner leur existence précédente d'entités semi-indépendantes pour s'intégrer pleinement dans la grande union.

Cette volonté d'appartenir à la grande union n'est pas venue spontanément. En fait, aussi tard qu'en 1886, la Nouvelle-Écosse, par un vote de son assemblée législative confirmé lors d'élections générales, essayait encore de se séparer de ce qu'on appelait par moquerie le «plan de vexation».

Non, les liens confédératifs ne se sont pas soudés en un jour. Ils ont été raffermis avec le temps par des législateurs sages d'Ottawa et des assemblées législatives qui, d'instinct, savaient que la grande aventure entreprise par Macdonald et ses associés en 1867 ne résisterait que s'ils œuvraient tous dans le même sens.

Oui, il y a eu des débats; oui, les camps ont été farouchement partagés; mais chaque fois le débat et le conflit ont fait place à la recherche rationnelle d'une solution par consensus. Macdonald le savait. Il ne lui plaisait pas toujours de traiter avec ces sacrés embarras, les provinces, mais il a quand même traité avec elles. Laurier le savait, quoique le préjudice causé à sa province natale lui ait parfois brisé le cœur. Ils le savaient tous: Borden, Bennett et même Mackenzie King, malgré les batailles légendaires qu'il a menées contre Hepburn et Duplessis. St-Laurent a respecté la tradition, comme Diefenbaker l'a fait. Avec Pearson, c'est devenu un art, ce qu'il a appelé le fédéralisme coopératif. Clark en a fait la pierre angulaire de son gouvernement.

● (1540)

Le fédéralisme coopératif n'est pas le système le plus facile au monde à faire accepter. C'est un principe insaisissable, intangible, une conception, en somme. Et les conceptions sont bien plus difficiles à réaliser, à définir, à communiquer à la population que les faits noir sur blanc ou un visage dans la fenêtre. Mais le fait est qu'au Canada, sans fédéralisme coopératif, sans les deux ordres de gouvernement travaillant côte à côte pour le plus grand bien de l'ensemble, le pays commencera à se désintégrer. Le visage dans la fenêtre, que ce soit à nos propres yeux ou à ceux du reste du monde, doit être celui de l'unité. Autrement, la vitre se brisera, volera en éclats déformant tristement l'image qui s'y reflétait auparavant: celle de l'unité, de la collaboration et du consensus.